



# Compensations et plantations en monoculture : des menaces croissantes pour les territoires

**Bulletin du WRM 272**

Octobre 2024

[Accéder au Bulletin depuis le site WRM](#)

[Inscrivez-vous au Bulletin](#)

## Indice

NOTRE OPINION. Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP16) : des solutions pour les entreprises, des pertes pour les communautés et la biodiversité.....	3
PODCAST - Indonésie : les femmes Dayak défendent la forêt de Tambun Bungai.....	6
Gabon : Controverse sur le projet de monoculture d'eucalyptus dans les Plateaux Bateke.....	10
La République du Congo sous l'effet de l'expansion des plantations d'arbres destinés au marché carbone : les dessous d'un marché opaque et greenwashing....	15
La « politique climatique » thaïlandaise de compensation carbone : toujours plus d'injustice et de chaos climatique.....	21
Portucel/Navigator et eucalyptus au Mozambique : « Ce que cette entreprise laisse à la population, c'est 0% ».....	26
TIRÉ DES ARCHIVES DU BULLETIN DU WRM	
À relire : Détruire ici et détruire là-bas : la compensation pour perte de biodiversité en tant qu'exploitation double.....	30
RECOMMANDATIONS	
Des accapareurs de terres aux cowboys du carbone : nouvelle ruée sur les terres communautaires.....	30
Crédits carbone au Mozambique : De faibles revenus, une intensification de la déforestation et des avantages limités pour les communautés.....	30
Pourquoi s'obstiner à utiliser un mécanisme inefficace pour résoudre la crise climatique ? Réflexions sur l'arrêt relatif aux crédits carbone en Amazonie colombienne.....	31
Brésil : territoires en feu.....	31
Le programme de production alimentaire de Merauke en Papouasie : une tragédie annoncée.....	31

## NOTRE OPINION

# Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP16) : des solutions pour les entreprises, des pertes pour les communautés et la biodiversité

**La Conférence des Parties (COP16) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) se tient du 21 octobre au 1er novembre en Colombie. Cette initiative a échoué dans son objectif d'enrayer la perte alarmante de biodiversité. Depuis 30 ans, au lieu de mettre un terme aux destructions occasionnées par les sociétés extractives, les propositions de la CDB ont aggravé la situation, par des actions qui ont sapé la souveraineté des peuples et des communautés autochtones et leur capacité à rester sur les territoires qu'ils habitent et protègent.**

Certains faits et chiffres alarmants mettent clairement en lumière les destructions de la biodiversité occasionnées pour nourrir la cupidité des entreprises : 54 % des zones humides ont disparu depuis 1900 ; la dégradation des terres due aux activités humaines est à l'origine de l'extinction d'un sixième de toutes les espèces et 50 % de l'expansion agricole entre 1980 et 2000 s'est produite sur des zones de forêt tropicale rasées (1). En Asie, les plantations de palmiers à huile ont été le principal facteur de disparition des forêts au cours de cette période.

Il y a 32 ans, lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro, au Brésil, plus de 170 pays se sont engagés à prendre des mesures pour mettre un terme à ces destructions. À cette fin, ils ont signé la Convention sur la diversité biologique (CDB). Cependant, cette initiative s'est soldée par un échec spectaculaire.

Malgré leurs nombreuses déclarations en faveur de l'action et l'adoption d'objectifs et de cibles, les gouvernements n'ont manifesté aucun intérêt réel à prendre les mesures nécessaires pour stopper la destruction de la diversité biologique. Pour s'en convaincre, il suffit de passer en revue les objectifs fixés pour la décennie 2010-2020, connus sous le nom d'objectifs d'Aichi : aucun d'entre eux n'a été atteint.

La 16e Conférence des Parties (COP) à la CDB se tient à Cali, en Colombie, du 21 octobre au 1er novembre 2024. Au cours de cette rencontre, les négociateurs gouvernementaux ont pour objectif d'évaluer les progrès des pays dans la réalisation des nouveaux objectifs fixés pour l'année 2030, qui sont inclus dans ce que l'on appelle le Cadre mondial pour la biodiversité. Pourtant, plus de 85 % des pays n'ont pas respecté la date limite pour soumettre leurs nouveaux engagements avant le début de la COP, révélant ainsi leur manque d'engagement (2).

Pour arrêter la perte dévastatrice de biodiversité et tenter de l'inverser, il faudrait d'abord mettre un terme aux destructions. Ces destructions sont causées par les compagnies d'extraction pétrolière, l'exploitation minière, l'agrobusiness, les plantations, les barrages hydroélectriques et d'autres industries, ainsi que par d'autres secteurs économiques qui bénéficient indirectement de ces activités destructrices : les compagnies aériennes, les banques, la finance, les investisseurs,

etc. Pourtant, au lieu de mettre fin aux destructions, les propositions mises en œuvre par la CDB tendent à aggraver la situation – par des actions qui compromettent à la fois la souveraineté des peuples et des communautés autochtones et leur capacité à rester sur les territoires qu'ils habitent et qu'ils protègent.

Parmi les moyens concrets mis en œuvre par la CDB qui provoquent ce type de conflit figure l'objectif connu sous le nom de « 30 x 30 », qui a été mis en avant par de grandes ONG de conservation. Son objectif est de faire en sorte que 30 % de la planète – en incluant les terres émergées, les eaux douces et les océans – soient déclarés zones protégées d'ici à 2030. Cependant, cet objectif ne tient pas compte de la souffrance et de la résistance de milliers de communautés affectées par l'introduction forcée de zones de conservation sur leurs territoires – et des graves violations de leurs droits qui en découlent. Loin d'être une solution, ce modèle de conservation mis en œuvre sans la participation des populations génère en fait des conflits et de la violence, coûtant des vies aux communautés qui perdent le contrôle des territoires qu'elles habitent.

Parmi les menaces majeures et inquiétantes provenant de la Convention sur la diversité biologique (et de l'influence des entreprises sur celle-ci), figure également l'inclusion des compensations et des crédits de biodiversité en tant que mécanisme légitime pour « réparer » les destructions causées par les entreprises.

Par le biais des compensations, les industries polluantes s'arrogent le droit de détruire des territoires, sous prétexte que ces dommages et ces pertes seront « compensés » ailleurs sur la planète. Or, cela n'est pas possible. [Dans une récente déclaration](#), des centaines d'organisations de la société civile ont averti que « la compensation de la biodiversité peut créer des conflits vis-à-vis des droits fonciers et de l'utilisation des terres, des pêcheries et des forêts, entrant en concurrence avec l'agroécologie et l'agriculture des petits paysans, et compromettre la souveraineté alimentaire. [Ces projets de compensation] entraîneront probablement des accaparements de terres, des déplacements de communautés, et une augmentation des inégalités foncières et des violations des droits humains comme c'est déjà le cas pour la compensation carbone. »m

Cette déclaration met en garde contre le fait que les compensations et les crédits de biodiversité cherchent à imiter les compensations et les crédits de carbone. Non seulement ils en reproduisent les défauts, mais ils intensifient les impacts négatifs en incluant d'innombrables formes de vie dans une stratégie de financiarisation. Jusqu'à présent, ces mécanismes se sont avérés bénéfiques pour les grandes entreprises qui continuent à polluer, telles que les compagnies pétrolières, minières et aériennes. Ils profitent également toute la filière associée de gestionnaires, de certificateurs, de consultants et de financiers qui mettent en œuvre ces mécanismes. Pendant ce temps, les communautés sont les victimes des concepts trompeurs et des impacts de ces mécanismes, qui ont été largement documentés par des universitaires, des médias et d'autres secteurs.

Nous vous invitons à lire [la déclaration complète](#), qui présente également des propositions alternatives à un autre point clé de l'ordre du jour de la COP16 : le financement des stratégies visant à stopper la perte de biodiversité.

Ce bulletin comprend également des articles sur l'expansion des plantations d'arbres et des projets de compensation et les accaparements de terre qu'ils entraînent, ainsi que d'autres articles qui rendent hommage à la résistance des communautés.

L'un de ces articles, qui nous vient du Gabon, décrit le pouvoir de la résistance communautaire aux tentatives de Sequoia d'installer 60 000 hectares de plantations d'eucalyptus dans la région des plateaux Batéké, qui sont censés servir à générer des crédits carbone. Un autre article en provenance de la République du Congo décrit comment les compagnies pétrolières s'emparent de terres pour créer des plantations d'arbres destinées au marché du carbone, afin de pouvoir verdir leur image. Un troisième article fait état de deux provinces du Mozambique où les plantations d'eucalyptus ont anéanti la diversité biologique et génétique des *machambas* (zones de culture traditionnelle). L'industrie de la pâte à papier entraîne une homogénéisation importante et la disparition de l'expression de la diversité génétique des semences et des variétés locales.

Un autre article analyse la stratégie du gouvernement thaïlandais visant à mettre en œuvre une politique climatique basée sur les compensations, un concept intrinsèquement contradictoire qui renforce le contrôle des entreprises sur les terres communautaires. Aujourd'hui, le gouvernement thaïlandais veut extrapoler cette idée, pour la faire passer de la lutte contre le changement climatique à la biodiversité. Ces projets de compensation seraient menés dans des « zones vertes » censées recouvrir plus de 50 % du pays.

Enfin, nous vous présentons le troisième épisode du podcast intitulé « Luttés des femmes pour la terre », qui vise à mettre en avant les voix des femmes et leurs multiples formes de résistance à l'occupation de leurs territoires. Ce troisième épisode, en provenance d'Indonésie, a été produit conjointement avec l'organisation Solidaritas Perempuan et relate les expériences de femmes de la région de Kalimantan confrontées à des projets de plantations et à des projets REDD.

Cette sélection de cas révèle comment les types d'actions proposés lors des COP affectent la souveraineté des peuples sur les territoires qu'ils habitent. Cette souveraineté est indispensable pour enrayer la crise de la biodiversité. Face à cette situation, de nombreux peuples et communautés du monde entier reprennent le contrôle de leurs territoires et se battent pour les défendre. Ce faisant, ils défendent la diversité biologique et la vie elle-même !

(1) [Estado actual y resultados de la IPBES | Biodiversidad Mexicana](#)

(2) [COP16: More than 85% of countries miss UN deadline to submit nature pledges - Carbon Brief](#)

## PODCAST - Indonésie : les femmes Dayak défendent la forêt de Tambun Bungai

**Cet article raconte l'histoire d'un podcast lancé conjointement avec Solidaritas Perempuan, une organisation féministe indonésienne. Ce épisode est le troisième de la série « Les luttes des femmes pour la Terre », que le WRM a produite avec des organisations de différents pays. Celui-ci raconte l'histoire de la résistance des femmes aux plantations de palmiers à huile, à REDD et à un projet de production alimentaire à grande échelle (« Food Estate ») dans trois villages du Kalimantan central.**

[Écouter le podcast](#)

*« Haga Lewun keton, petak danom, ela sampai tempun petak nana sare » (langue Dayak - « Prenez soin de votre foyer. Ne laissez personne vous forcer à cultiver à la lisière de la forêt, car c'est vous qui êtes propriétaires de la terre » (1).*

Tambun Bungai est le nom d'un guerrier de l'ancien royaume de la tribu Dayak Ngaju, le royaume Tanjung Pematang Sawang. Le peuple Dayak avait l'habitude d'appeler le Kalimantan central « Tambun Bungai ». Avant que les investisseurs n'arrivent et ne commencent à prendre le contrôle de Tambun Bungai avec leurs équipements lourds, les Dayak du Kalimantan central – en particulier les communautés de Mantangai Hulu, Kalumpang et Sei Ahas – étaient autosuffisants et vivaient dans la prospérité. Les récoltes de leurs champs et de leurs potagers étaient abondantes – plus que suffisantes pour assurer leurs besoins alimentaires d'une saison à l'autre. Ils produisaient notamment plusieurs excellentes variétés de riz locales, parmi lesquelles : Garagai, Siyam, Indu Sangumang, Red Boras, Bariwit, Kawung, Baputi, Manyahi, Jambu Bahandang, Tampurihat, Luwaw kantor, Hamuntai Bahenda et Nampui. Les légumes étaient également abondants dans leur forêt. Les rivières étaient aussi très poissonneuses. Le caoutchouc, le rotin et d'autres produits forestiers contribuaient à leur prospérité et à leur bien-être.

Les problèmes de ces communautés Dayak ont commencé en 1995 suite à deux décisions présidentielles : l'une était une réglementation relative à la situation de la sécurité alimentaire en Indonésie, et l'autre un décret sur le développement des tourbières pour l'agriculture vivrière dans le Kalimantan central (décret n° 82/1995). Ce dernier a été pris par le ministre de la Transmigration de l'époque, Siswono Yudo Husodo. À l'époque, l'Indonésie vivait sous le régime dit de l'Ordre nouveau du président Suharto. L'ambition du gouvernement d'atteindre l'autosuffisance en riz dans le pays a entraîné la transmigration de populations vers les zones de tourbières à des fins de production alimentaire. Le projet de défrichement des tourbières (Peatland Clearing Project, PLG) a entraîné le défrichement d'au moins un million d'hectares de tourbières et de marécages et les a ouverts à la culture du riz. Pour créer les conditions nécessaires à ce projet, des canaux ont été construits dans les forêts de tourbières du Kalimantan central. Le projet a toutefois échoué, car les tourbières ne conviennent pas à la culture de variétés de riz hybrides.

L'administration du président Jokowi - dont le mandat a pris fin le 20 octobre 2024 - a répété la même erreur en lançant un autre projet de « Food Estate » dans la région. Ce projet fait partie des

quelque 200 projets stratégiques nationaux (PSN) du gouvernement indonésien prévus pour la période 2020-2024, et son objectif est de préserver la sécurité alimentaire nationale. Le gouvernement a investi jusqu'à 1 500 milliards de roupies dans ce projet, mais cette deuxième tentative a également échoué.

Le défrichage des tourbières par le gouvernement a permis à de puissants investisseurs de prendre le contrôle des forêts du peuple Dayak dans le Kalimantan central. Ces forêts sont désormais exploitées en permanence par des entreprises privées et publiques. Au fil des ans, et en particulier pendant la saison des pluies, de grandes plantations ont poussé comme des champignons dans la région. Selon les données de la Direction générale des plantations, le Kalimantan central possède la troisième plus grande superficie de plantations de palmiers à huile en Indonésie. En 2022, on comptait près de 1,9 million d'hectares de plantations de palmiers à huile dans le Kalimantan central, les petites exploitations représentant 330 000 de cette superficie et les entreprises privées nationales gérant les 1,5 million d'hectares restants.

Les sociétés minières ont également pollué l'environnement magnifique et préservé des communautés Dayak, et la couverture forestière qui leur permet d'assurer leur subsistance n'a cessé de diminuer. En raison des activités de ces entreprises, les rivières ont été polluées par des produits chimiques toxiques qui menacent d'extinction les poissons et d'autres espèces fluviales. En outre, les Dayak – en particulier les femmes – éprouvent des difficultés à se procurer des remèdes traditionnels dans la forêt. (2)

Les grandes plantations de palmiers à huile et l'exploitation minière ne sont pas les seules menaces auxquelles sont confrontées ces populations. En 2009, le projet Kalimantan Forest Climate Partnership (KFCP), un projet REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) a été mis en place. Ce projet était le fruit d'une collaboration entre les gouvernements indonésien et australien. Il a été lancé avec un financement de 30 millions USD et l'établissement d'une zone de concession de 120 000 hectares dans le sous-district de Mantangai, district de Kapuas, dans le Kalimantan central. Le projet a généré des problèmes et des conflits horizontaux au sein des communautés, car il a restreint l'accès et le contrôle des communautés sur la forêt, dont elles dépendent pour leur subsistance.

Pour Herlina, une femme du village de Sei Ahas, le projet KFCP n'a pas été mis en œuvre de manière transparente. Les informations sur le projet n'ont pas été correctement partagées avec la communauté ; seules certaines personnes ou certains groupes étaient au courant – ceux-là mêmes qui en ont bénéficié. La communauté a été persécutée. Les gens ont perdu leurs droits, leur accès et leur contrôle sur la forêt. Ils ne sont plus en mesure de bénéficier des avantages procurés par la forêt qui, jusqu'à l'arrivée du projet KFCP, avait assuré leur subsistance. REDD+ et le projet KFCP ont détruit la forêt et leurs moyens de subsistance, entraînant un appauvrissement qui affecte de manière disproportionnée les femmes.

La déforestation causée par ces projets d'investissement a contribué au changement climatique. Les saisons ne sont plus prévisibles. Pendant la saison de plantation, les communautés Dayak – notamment les femmes – ne peuvent plus se fier aux connaissances locales basées sur les

constellations : les étoiles, qu'elles utilisaient traditionnellement pour se guider, n'ont plus la même apparence dans le ciel. En effet, le ciel du Kalimantan central a été pollué par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Cette pollution a entraîné une augmentation des parasites et des inondations, provoquant de mauvaises récoltes dans les communautés. En bref, les populations autochtones des villages de Mantangai Hulu, Kalumpang et Sei Ahas ont connu un appauvrissement systématique à plusieurs niveaux, et les femmes ont été les plus touchées.

Les femmes Dayak des villages de Mantangai, Kalumpang et Sei Ahas ne voulant pas perdre espoir, elles ont commencé à créer un mouvement de résistance collective, en commençant par des discussions visant à renforcer la compréhension, la prise de conscience et les connaissances de leurs membres. Elles ont engagé des initiatives visant à récupérer et défendre leurs forêts, conscientes que la forêt est une source de nourriture et de remèdes pour leurs familles et un espace important sur le plan culturel. Par-dessus tout, la forêt assure leur subsistance et celle des générations futures. Elles ont également organisé des formations pour se donner le courage de parler de la situation et des problèmes auxquels elles sont confrontées depuis que leur forêt a commencé à être contrôlée par des multinationales. L'une des stratégies utilisées pour défendre leurs terres contre les puissants investisseurs consiste à cultiver collectivement une grande diversité de légumes et de plantes médicinales. Elles ont également tissé le rotin, une plante que l'on trouve dans leur forêt. Grâce à ce travail de vannerie, les femmes conservent la mémoire de la civilisation Dayak, qui est très étroitement liée à la nature et à la forêt. Pour les femmes autochtones, continuer à tisser est une forme de résistance aux diverses injustices dont elles ont été victimes.

Les femmes Dayak se sont rendues dans les institutions gouvernementales pour demander justice et récupérer leur forêt. Elles bénéficient du soutien de Solidaritas Perempuan, une organisation qui a toujours accompagné la lutte des populations de Sei Ahas, Kalumpang et Mantangai Hulu. Solidaritas Perempuan offre aux femmes un espace pour faire entendre leurs luttes, non seulement dans la région, mais aussi au niveau national et même international.

Jusqu'à présent, leurs luttes ont abouti à trois victoires majeures. La première est l'annulation du projet KFCP (bien qu'une réglementation locale continue d'empêcher les communautés d'utiliser le feu de manière traditionnelle). La deuxième victoire est que l'entreprise d'huile de palme opérant dans le village de Sei Ahas s'est vu retirer son autorisation d'exploitation. Enfin, les femmes et les habitants du village de Kalumpang ont décidé de rejeter le projet de « Food Estate » dans leur village. Selon les femmes et leurs communautés, ces projets ne leur apporteront pas le bien-être, mais ne feront que s'approprier et contrôler leurs terres. En fin de compte, cette voie conduirait à une marginalisation accrue de la communauté, et en particulier des femmes, puisqu'elles seraient séparées des espaces sur lesquels elles ont construit leur vie et leurs moyens de subsistance.

### **Yuni Warlif dan Rima Bilaut (Solidaritas Perempuan)**



Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales (WRM)

- (1) Maneser Panatau Tatu Hiang: Diving into the wealth of our ancestors, book by Tjilik Riwut.
- (2) Dijah, Dayak woman from Mantangai Hulu village, Kapuas district, Central Kalimantan. 28 June 2024

## **Gabon : Controverse sur le projet de monoculture d'eucalyptus dans les Plateaux Bateke**

**La société Sequoia réclame avoir obtenu 60,000 hectares pour un projet de monoculture d'eucalyptus dans la province du Haut-Ogooué, au Gabon. Les déclarations des communautés et un sondage entre plus de 1,400 personnes de la région impactée ont souligné le rejet total de ce projet de plantations. Au sein de l'actuel gouvernement du Gabon, les Ministres du Pétrole et du Tourisme, le Premier Questeur du Conseil économique et social environnemental ont aussi exprimé ouvertement une position défavorable au projet.**

Depuis 2021, la mise en œuvre des travaux pour un projet de monoculture d'eucalyptus a mis la population des départements des Plateaux et de Djouori-Agnili, dans la province du Haut-Ogooué, au Gabon, en alerte. Situé en Afrique Centrale, le Gabon appartient au Bassin du Congo, considéré comme la deuxième plus grande forêt tropicale après l'Amazonie. Plus de 80 pour cent du territoire du pays est couvert par la forêt ; les savanes des Plateaux Batéké représentent un écosystème particulier avec des paysages uniques.

Dans les départements des Plateaux et de Djouori-Agnili, tout comme ailleurs, l'agriculture, la cueillette ainsi que la commercialisation des produits bruts et/ou transformés, représentant les sources principales de subsistance pour la plupart de la population. C'est pourquoi l'annonce d'un mega-projet de plantation de monoculture d'arbres sur le Plateau a suscité une grande inquiétude parmi les communautés de la région.

Les inquiétudes se sont encore grandies avec l'intention du promoteur du projet d'également vendre des crédits carbone basé sur la plantation d'arbres. Les sociétés pétrolières et autres pollueurs promeuvent le concept de crédits carbone depuis une vingtaine d'années pour détourner l'attention du rôle de l'exploitation pétrolière et de la combustion du carbone fossile pour le changement climatique. Leurs consultants expliquent aux gouvernements que, dans la perspective du changement climatique et pour aider et soutenir le climat, il est important de protéger les forêts et de planter des arbres.

En général, lorsque ses sociétés viennent avec leurs consultants dans un pays, ils parlent aux gouvernants de carbone et de climat et font des promesses d'investissement dans les plantations des arbres pour soutenir l'économie nationale, protéger la forêt et créer des emplois dans les communautés où le projet sera installé. Car derrière ses promesses, ils comptent s'approprier des terres communautaires pour y planter des arbres soutenant que ses arbres protégeront le climat et l'environnement. Dans le cas du projet d'eucalyptus dans les Plateaux Bateke au Gabon, la société Sequoia a déjà enregistré son projet de plantation d'eucalyptus avec Verra, la principale organisation qui certifie les projets de crédits carbone. (1) Cela démontre que le projet d'eucalyptus dans les Plateaux Bateke dénommé LAPHO, est aussi un projet de crédit carbone.

## **Un projet de l'ancien directeur d'Olam Gabon**

Le projet de monoculture d'eucalyptus est faussement désigné comme LAPHO (Leoni Agroforestry Project in Haut-Ogooué), une contradiction manifeste car l'eucalyptus ne s'accommode pas à l'agroforesterie. C'est un projet qui réclame avoir obtenu 60,000 hectares pour la plantation des eucalyptus dans cette région des savanes, toute chose qui constitue une grave menace aussi bien pour les populations des plateaux, que pour l'écologie.

Le promoteur de ce projet est Sequoia Plantation, une société créée par un fonds basé aux Emirats Arabes Unis (Abu Dhabi). Le principal actionnaire est Gagan Gupta, l'ancien directeur d'Olam Gabon, une société qui a fait main basse sur presque tous les secteurs économiques du Gabon. Le projet de Sequoia se réclame être un ensemble d'activités économiques sous la gestion de la Gabon Special Economic zone (GSEZ). La GSEZ est considérée comme une société écran de la famille Bongo, qui a gouverné le Gabon pendant des décennies, jusqu'à ce qu'elle soit renversée par un coup d'État militaire en 2023.

## **Projet avancé pendant la période du Covid**

Pendant la période du Covid-19 en 2021, les populations ont constaté des mouvements de véhicules et d'engins lourds derrière le village Kandouo, dans l'est de la province Haut-Ogooué. Les travaux de terrassement du site des infrastructures d'une pépinière et d'une base vie ont été effectués sans consulter les populations locales. Du coup, les tombes de leurs ancêtres ont été rasées. Les familles concernées s'étant rapprochées pour se plaindre auprès des opérateurs sur le terrain, ces derniers leur ont demandé de se tourner vers la présidence de l'époque (Ali Bongo Ondimba). Ainsi, il apparaissait que la main de la famille Bongo était derrière ce projet. Évidemment, les méthodes d'installation sans consultation public et participative avec les populations locales dénotaient un abus de pouvoir qui méprisait la réglementation gabonaise. A partir de ces faits, la nouvelle du projet a fait tache d'huile dans la société.

C'est dans ce contexte que l'organisation CREPB (Collectif des Ressortissants et Ecologistes des Plateaux Batéké) a mené des démarches auprès des ministères et institutions du gouvernement gabonais en début 2023. Les demandes d'accès à la documentation sur le projet sont restées sans résultats, révélant l'évolution douteuse du projet. Le CREPB a multiplié des démarches administratives, organisé des conférences de presse pour interpeller l'opinion nationale et internationale sur les dangers et les démarches non réglementaires du projet. Ces activités ont obligé la société Sequoia à adresser un plaidoyer au cabinet du premier ministre.

C'est dans ce contexte qu'en décembre 2023, une mission collaborative de sensibilisation a été organisée et effectuée dans les Plateaux par les Associations CREPB et JVE (Jeunes Volontaire pour l'Environnement). Suite à la persistance de la pression sur le terrain, Sequoia a organisé une cérémonie dite consultation publique le 31 juillet 2023. Au lieu de le faire dans les localités concernées par le projet de plantations dans des départements de Plateaux et de Djouori-Agnili, la société a organisé l'activité à Franceville, à plusieurs kilomètres du site prévue pour les plantations

d'eucalyptus. De même, la société Séquoia a déclaré publiquement l'arrêt de ses activités le 07 décembre 2023 en adressant une lettre au premier ministre et à quatre autres ministères.

Les 23 et 24 mars 2024, la société a repris ses consultations, dont une dans le village Kandouo, riveraine aux plantations du projet Sequoia et une à Bongoville, à des kilomètres du site des plantations. Le 08 mai 2024, Sequoia a déposé son rapport d'étude d'impact environnemental à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable. La Direction a publié un communiqué le 22 mai appelant les personnes intéressées à consulter et faire des observations sur le rapport. Quatre associations y ont déposé un rapport commun d'observations mettant en lumière des manquements et les graves dangers liés au projet. Entre autres, les associations ont montré (1) l'inadéquation entre la formulation du projet et son contenu réel ; (2) l'absence de cartographie participative ; (3) le bâclage des paramètres d'étude (non prise en compte des ressources animales et hydrologiques, échantillonnage marginal et fausses identifications d'espèces dans des sites à l'extérieur de l'espace destinée à l'exploitation) ; (4) les risques de pollution des nappes phréatiques aux pesticides ; (5) les risques d'assèchement des nappes d'eaux souterraines ; (6) la perturbation environnementale (par la destruction des espèces végétales et animales) ; (7) la perte de la biodiversité ; (8) les risques de giga-incendies ; (9) les risques d'apparition (au sein des populations impactées) des maladies graves liées aux effets des pesticides et activités de la société ; (10) les risques de mise en danger des populations locales et leur émigration ; (11) l'absence de solutions face aux risques ; (12) la fausseté des consultations publiques. Bref, la société a présenté un rapport d'étude d'impact environnemental avec de très graves omissions et manquements.

Malgré l'évidence de ces manquements, le comité d'évaluation de l'étude d'impact a choisi de ne retenir que « l'inadéquation entre la formulation du projet et son contenu, l'absence d'un plan de gestion environnemental budgétisé et l'absence d'un comité de surveillance de la conduite du projet ». Á la base de cette liste réduit de manquements, le comité a rejeté en première lecture le rapport, et a demandé à Sequoia de compléter ces éléments.

## **Rejet total du projet**

Les nombreuses missions menées au coeur des Plateaux Batéke ont révélé un rejet total du projet de plantations d'eucalyptus de la société Sequoia par les populations. Le témoignage du chef de quartier Djouani/Ompouyi reflètent l'opinion exprimée dans tous les villages que nous avons visités: « Nous n'accepterons jamais que nos terres soient accaparées pour les eucalyptus, l'homme téké ne plante que des arbres qui nourrissent, aller voir tous nos vieux villages, vous trouverez : Manguiers, safoutiers, avocatiers,...et non les arbres qui vont détruire nos terres, non aux eucalyptus ». Excepté les populations divisées du village Kandouo (où sont implantées les pépinières), celles de toutes les autres localités des départements concernés sont à 100 pour cent hostiles au projet de plantations. Il en va de même pour tous les villages des Plateaux et de Djouori Agnili que les villes de Leconi et de Bongoville. Un sondage réalisé par CREPB a enregistré 100 pour cent de rejet du projet, sur un échantillonnage de 1432 personnes.

Depuis lors, les Associations CREPB, JVE, Copil-Citoyen, Muyissi Environnement et La Fondation Bongo Ayouma se sont mises ensemble pour mener un front commun dans les démarches administratives pour s'opposer au projet, à savoir la rédaction et les transmissions des interpellations aux gouvernants, l'analyse de l'étude de l'impact environnemental de Sequoia et la production et dépôt des observations des associations auprès de la Direction de l'Environnement et du développement durable, les émissions télévisées et radio diffusées. (2) Ce travail des associations a une résonance positive, car l'opinion nationale et internationale sont en train de prendre fait et cause pour la préservation de l'environnement des Plateaux Batéke.

Le Préfet de Djouori Agnili a appelé à la reprise des véritables consultations publiques respectant les normes. De même les populations elles-mêmes ont manifesté leur opposition au projet face au Ministre de l'Agriculture pendant sa visite à Kandouo qu'à Bongoville. Au sein de l'actuel gouvernement du Gabon, les hautes autorités comme les Ministres du Pétrole et du Tourisme, le Premier Questeur du Conseil économique et social environnemental ont exprimé ouvertement une position défavorable au projet. (3)

## Perspectives

La lutte des populations locales et des associations environnementales contre le projet d'eucalyptus de la société Sequoia présente pour le moment un bilan contrasté. En effet, malgré les multiples preuves de la dangerosité de la monoculture d'eucalyptus et de l'opposition écrasant dans les villages riverains au projet de plantations, les démarches illégales de la Sequoia prennent du pas.

Mais les populations et les associations qui s'opposent au projet sont en éveil et suivent de près son évolution. Les populations sont profondément préoccupées par le fait que les plantations mettront en péril leur souveraineté alimentaire. Elles ont fait part de leur opposition aux plantations et les leaders communautaires ne cessent de répéter que ce dont les communautés ont réellement besoin pour se développer :

« Nous avons besoin de solutions contre les intrusions des éléphants et l'amélioration de l'agriculture alimentaire plus la construction de la route. Non aux eucalyptus », constate le chef du village d'Ekouyi. Le chef du village Souba, Département de Djouori Agnili ajoute : « non eucalyptus, oui aux tracteurs pour les cultures locales ».

Dans le même sens, les Chefs des villages de Saye et Kabala+Akou disent : « Nous avons besoin de solutions pour l'agriculture alimentaire et la construction de route, non aux eucalyptus » et « Nous avons besoin de mécanisation de notre agriculture car dans les Plateaux, nous plantons le manioc, les ananas, le maïs et les ignames, pas les eucalyptus ».

**DR. René Noël Poligui (CREPB) et Remi Messessi Komlan (JVE GABON).**

(1) [Leconi Agroforestry Project in Haut-Ogooue \(LAPHO\). VCS ID-Nr. 4543. Projet « sous développement »](#).

(2) [Émissions radio.](#)

(3) <https://magazinesuperstar.com/solidarite-internationale-bertin-kourouvi-sallie-a-bertrand-zibi-pour-contrer-les-plantations-deucalyptus-au-gabon/>

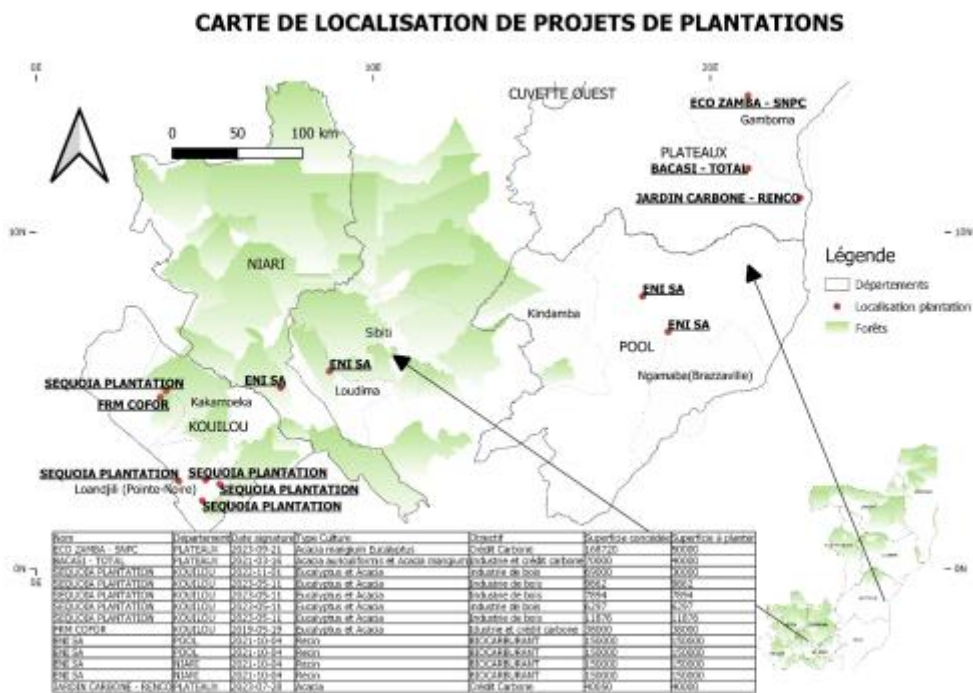
## **La République du Congo sous l'effet de l'expansion des plantations d'arbres destinés au marché carbone : les dessous d'un marché opaque et greenwashing**

**Au Congo-Brazzaville, les projets de plantation d'arbres destinées aux marchés de carbone prolifèrent ces quatre dernières années. Cela concerne des développements à grande échelle de monocultures initiés par des sociétés pétrolières sous le vocable séduisant de neutralité carbone et de création des emplois en faveur des communautés, alors qu'ils ne sont pas en réalité ni une solution à la crise climatique ni un bénéfice pour les communautés du Congo.**

Les industries pétrolières représentent la principale source d'émission mondiale. (1) Au lieu de réduire leurs émissions, celles-ci profitent de la souciance suscitées par la crise climatique pour promouvoir des projets trompeurs d'expansion de plantation d'arbres comme solution de compensation de leurs émissions. (2) Dans un cercle vicieux se développent de projets de plantation très opaques, constituant ainsi de nouvelles sources de revenus pour les sociétés de plantations et un motif pour les multinationales de continuer à polluer. Et pourtant vingt ans plus tôt, des organisations sonnaient l'alarme sur l'emploi de la tremperie du greenwashing selon lequel l'expansion des plantations pouvait compenser les émissions de carbone. (3) Tandis que les effets dévastateurs de ces projets, n'apparaissent pas dans leurs messages publicitaires.

En République du Congo, les projets de reboisement débutent en 1936 après des destructions coloniales. (4) Un Service National de Reboisement est créé et un programme national d'afforestation et de reboisement est mis en place pour installer un million d'hectares de plantations. (5) En 2013, le pays a lancé son premier projet carbone dans le cadre du processus REDD+ dont le financement n'est pas encore effectif. (6) En revanche, l'expansion de projets carbone initiés par des entités privées débute à partir de 2019 après plusieurs reformes parmi lesquels la révision du code forestier, l'adoption d'une stratégie REDD+ et la mise en place d'une Task-Force Carbone. (7)

En l'espace de quatre ans, entre 2019 et 2023, on dénombre déjà sept contrats de bail emphytéotique conclu entre le gouvernement et les industries d'extraction pour des superficies totales d'environ 570 000 hectares plus grande que la taille du Luxembourg (voir la carte).



Parmi les signataires de ces contrats de bail figurent des multinationales européennes opérant dans le pays et le bureau d'étude Forest Management Ressource (FRM). FRM est le pionnier des projets de plantations carbone au Congo et s'associe désormais avec la majorité des multinationales dans une forme d'omnipotence qui flotte un parfum de mélange des genres et de conflits d'intérêts (8).

Venons-en d'abord aux contrats, il s'agit de contrats de location de terres héritées de l'époque coloniale, mise cette fois-ci en location pour le développement de projet de compensation carbone encourageant ainsi la continuité de cycle des pollueurs. Ce système de contrat de location s'illustre tel qu'une reconquête coloniale de terres agricoles auprès des héritages coloniaux (9), dans une approche très opaque et non consensuelle. L'architecture de cette approche se caractérise de manière générale par l'absence d'un cadre propice de divulgation de ces contrats, renforçant ainsi l'opacité en termes d'information devant être rendu public. Et spécifiquement, l'on note l'absence de consultation des communautés avant le démarrage dans certains projets. (10) Cette approche est vivement critiquée dans plusieurs projets de carbone développé dans le monde.

Concernant la superficie concédée, ces projets de plantations se développent dans une logique d'accaparement de terre dont le gouvernement facilite la location de terres dit « domaines publics de l'Etat », en vertu de la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat. Mais cette appartenance des terres à l'Etat reste contester d'autant plus que les articles 2, 5 et 23 de la constitution du 25 octobre 2015 prône que la souveraineté nationale appartient au peuple. Autre chose, le ratio entre la superficie concédée et celle visée pour les plantations reste perplexe. En effet, la superficie totale à planter représente 380,000 hectares sur les 570,000 hectares. Il en résulte de là un questionnement sur l'utilité des autres portions de terres dont ces projets ne mentionnent pas.



Outre l'opacité informationnelle et l'accaparement des terres, notons aussi l'emploi des vocables trompeurs et séduisants tels que neutralité carbone et de création des emplois en faveur des communautés. Selon diverses études, les arbres en monoculture présentent en réalité un faible potentiel de séquestration comparé à celui de forêts naturelles qui consomment de grandes quantités d'eau et jouent un rôle négatif dans le dérèglement des écosystèmes. (11) Ce qui revient à témoigner le caractère illusionniste de ces projets de plantations détruisant toute ou une partie de la végétation afin de compenser les émissions pétrolières.

Maintenant, il est important de comprendre l'impact de l'expansion de ces projets sur les communautés qui dépendent des forêts et ce qui se dissimulent derrière ces projets.

### **FRM COFOR : les communautés d'interrogent sur un marché carbone opaque**

En 2019 Forêt Ressources Management créé une filiale Congo Forest Plantation (COFOR), une société de droit congolais. La même année, elle signe un contrat de bail emphytéotique avec le gouvernement du Congo pour mettre en valeur les reboisements de Madingou-Kayes. La société développe actuellement quatre projets. Interviewé par le blog Makanisi, le patron de la société déclare que le projet prévoit aussi la mise en place des forêts d'acacia-manioc et d'eucalyptus, le développement d'une filière sciage et contreplaqué avec une promesse séduisante de création des milliers d'emplois pour les communautés. (12) Un autre objectif du projet est de contribuer à l'atténuation du changement climatique grâce aux plantations. (13)

Mais la réalité s'annonce bien différente du scénario idéal. Les communautés de Madingou-Kayes interrogées déclarent que « nous n'avons pas accès ni au contrat de bail, ni au document du projet. Nous sommes même surpris d'étendre qu'il y'a de projets carbonés ici. Tous ce que nous savons c'est de na pas entrer dans cette forêt ». Hormis le manque d'information, le consentement des communautés n'a pas été obtenu avant le démarrage du projet dixit les membres de la communauté de Mandingou-Kayes.

### **BACASI : greenwashing, violation des communautés, un projet inutile pour le pays**

Le projet BaCaSi est un partenariat plusieurs entités, entre autres : sociétés françaises Total Energies et Forêt Ressources Management via sa filiale congolaise Forest Neutral Congo et la République du Congo. Le projet vise le développement d'une plantation d'arbres de 40,000 hectares. La zone du projet est de 55,000 hectares (14), alors que paradoxalement, la superficie concédée en 2022 est de 70,089 hectares. Cela suscite des interrogations sur d'autres objectifs du projet non avouées.

Outre, à entendre parler, le projet est partenariat fondée sur une agriculture et une foresterie locales avancées, au service d'un développement intégré et de l'action climatique, avec des co-bénéfices tels que les emplois ainsi que des projets sociaux dans les domaines de la nutrition, de la santé et de l'éducation. (14)

Cependant, plusieurs révélations faites par les organisations locales et internationales démontrent qu'il s'agit d'un projet trempeur et séduisant. Notamment des agriculteurs et les populations autochtones sommés de quitter leurs terres au vu de la politique d'accaparement du projet, des communautés propriétaires terriens qui ont reçu de la part des autorités de faibles dédommagements à raison d'un dollar par hectare pour certains, des pertes de moyens de subsistances des communautés renforçant ainsi leur insécurité alimentaire et la pauvreté. (15) Mais les révélations sur le projet Bakasi ne s'arrête pas là. « Car il ne s'agirait pas uniquement de crédits carbone, la plantation en réalité ne va compenser que 2 pour cent des émissions de carbone de la société pétrolière Total Energies, donc derrière cette opération, c'est une question d'argent et non une question ou philanthropique » estime un défenseur de droits de l'homme qui conclut que ce projet n'est pas utile pour la République du Congo.

### **Sequoia plantation : transformation du bois et ambition de crédit opaque**

Après de multiples occasions de développer un projet destructeur qui a été tenu en échec par les populations au Gabon (16, voir aussi article dans ce bulletin), la société Séquoia Plantations trouve refuge en République du Congo grâce à un soutien de taille accordé par les autorités, déclare l'un des gérants de la société. (17) Sequoia, fondée par la multinationale OLAM, fait désormais partie du groupe Equitane, basé à Dubaï. Deux contrats de bail ont été conclus pour deux projets actuellement en cours de développement : projet de replanting du massif forestier de 36,000 hectares concédé en mai 2023 et le projet de 69,000 hectares obtenu en 2022, soit un investissement total de 96,5 millions d'Euros. (18)

Bien que le document (19) du projet prévoient principalement la mise en place de nouvelles plantations, l'exploitation et la transformation du bois de plantations déjà existant sur le site, tout plaie à croire que tout n'est pas rose. En effet, les propos du gérant de la société démontrent l'existence des objectifs des projets inavoués. Lors d'un interview (19), le gérant laisse entendre que sa compagnie va réaliser des plantations à grande échelle, en vue de lutter contre le dérèglement climatique et tout en réduisant leur empreinte carbone. D'autre part, un habitant de Mandingou-Kaye, dénonce le manque d'accessibilité au contrat de bail et un processus de consultations taillé aux autorités locales. Cela convient d'établir en dernier lieu l'existence d'un agenda climatique inavoué et que les projets se développent dans une approche d'opacité informationnelle.

### **ECO ZAMBA : opportunisme démesurée et impacts imprévisibles**

Dénoté EcoZamba, le projet de la Société nationale des pétroles du Congo se déroule dans la zone savanicole des Plateaux du Congo. Un contrat de bail de 30 ans a été conclu récemment en 2024 avec le gouvernement qui concède à la société la jouissance des terres d'une superficie de 168,720 hectares. Ces projets d'afforestation et d'agroforesterie de 50,000 hectares vise entre autres, comme objectif, la vente des crédits carbone. (20)

Mais certaines ONG sont sceptiques compte aux impacts de ce projet sur les communautés et l'environnement. D'après elles, « Les sociétés pétrolières n'ont pas vocation à faire du reboisement.

Leur vocation est de produire et commercialiser du pétrole. Elles se lancent dans un secteur qui n'est pas le leur. C'est par simple opportunisme. Mais, sur le plan environnemental, nous sommes en train de perdre notre écosystème des savanes. Et, vous avez des animaux, des oiseaux et des insectes qui ne peuvent prospérer qu'en zones de savanes ». Le coût du financement du projet pas été révélé, et de même un cadre propice devront rendre public le contrat de bail n'est pas encore mis en place. (21)

### **RENCO : le projet Jardin carbone de Mbé**

Le gouvernement de la République du Congo et la société RENCO GREEN SARLU, filiale de la multinational italienne RENCO SPA, ont signé le 28 juillet 2023 une convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Jardin Carbone-Mbé. Le projet vise à mettre en place des plantations d'Acacia de 40,050 hectares et valoriser le carbone des arbres plantés. Sur cette superficie, le projet prévoit de mettre en place 1,200 hectares de plantations agroforestières au profit des populations suivant le modèle agroforestier « Acacia-Manioc », avec une dynamique d'installation de cent cinquante (150) hectares par an et des rotations de huit ans. (22)

Enfin de compte, le projet ne prévoit aucun plan de partage de bénéfice avec les communautés en raison de l'exclusivité garantie par la loi sur les crédits carbonés générés dans une plantation privée relevant du domaine forestier de l'Etat.

Par ailleurs, d'autres projets de carbone ont été accordés en République du Congo, cette fois-ci dans le secteur des industries forestières et de la conservation. On peut noter entre autres : L'industrie forestière de Ouesso (23) ; la Congolaise Industrielle de Bois ; Société d'Exploitation Forestière Yuan Dong, Wildlife Conservation society. (24) Aussi, African Park Network, gestionnaire du Parc national Odzala-Kokoua a manifesté son intention de diversifier son champ d'activité en se lançant dans les crédits carbone. (25)

En définitive, l'intérêt des entreprises d'extraction pétrolière reste de continuer à extraire les combustibles fossiles, ainsi que de faire des affaires dans le cadre du marché carbone, ce qui représente un bénéfice double pour eux (26). Pour ce faire, elles développent des projets trompeurs, séduisants les communautés et dans des approches très opaques. Pendant ce temps, les racines du problème restent intactes, notamment : le changement climatique causé par l'utilisation des combustibles fossiles, l'accès et la protection des terres coutumières des communautés. Donc, aussi vaste soit-elle, aucune plantation d'arbres ne sera jamais en mesure d'absorber le carbone émis par les activités pétrolières et ne résoudront jamais les problèmes des communautés dépendant des terres et des forêts.

### **Bernadin Yassine NGOUMBA, défenseur de droits des droits de l'homme et de l'environnement et le secrétariat de WRM**

(1) [Rapport Agence internationale de l'énergie \(AIE 2023\)](#) : 33 pour cent pour le pétrole et 23 pour cent pour le gaz naturel.

(2) WRM. [Expansion des plantations d'arbres pour les marchés du carbone](#). Décembre 2023.

- (3) Déclaration du Groupe de Durban. 2004.
- (4) Jean, B. et Delwaulle, - J.C. Les Reboisements en République Populaire du Congo. La Chronique Internationale. 1981, Vol. XIII, 2.
- (5) Service National de Reboisement (<http://snrcongo.free.fr/>) créé en 1986 et Programme National d’Afforestation et de Reboisement (PRONAR) créé en 201. <https://tinyurl.com/4cx47zuc>
- (6) RP Sangha Likouala, document de projet. <https://tinyurl.com/4h9js8y3>
- (7) Code forestier révisé : Loi 33 du 08 juillet 2020 portant code forestier, art. Titre 10 sur les crédits carbone, art. 177 et suivant (<https://www.sgg.cg/codes/congo-code-2020-forestier.pdf>) ; [stratégie REDD : Stratégie REDD+](#), 2018; task force carbone : [Communiqué de la session inaugurale de la mise en place de la Task-Force Carbone](#), février 2024.
- (8) Pigeaud, Fanny. Dans le bassin du Congo, la FrancAfrique fait feu de tout bois. Pulitzer Center, 2024.
- (9) Raison, Jean-Pierre. La colonisation des terres neuves intertropicales. Persée. 1968, 5-112.
- (10) REDD Monitor, Les dirigeants autochtones n’ont pas été consultés sur l’accord REDD de 180 millions de dollars conclu par la coalition LEAF dans l’État du Pará. <https://reddmonitor.substack.com/p/indigenous-leaders-were-not-consulted>
- (11) [Total au Congo, une opération de Greenwashing destructrice](#). Comité catholique contre la faim et pour le développement - terre solidaire. 2022.
- (12) Le Congo mise sur l’agroforesterie et les puits de carbone en savane. Malu-Malu, Muriel Devey. s.l. : Makanisi, 2021.
- (13) Paul Bertaux et al. Les plantations forestières en Afrique Centrale. 2020.
- (14) Le projet BaCaSi : un partenariat pionnier pour le développement durable en République du Congo. Total Energie. 2022. Voir aussi : Loi n°7-2022 du 26 janvier 2022 portant approbation de la convention de partenariat entre le gouvernement et les sociétés Total Nature Based, Congo Forest Company et Forest Neutral Congo.
- (15) Des paysans expulsés pour des crédits carbone au Congo. Tiassou, Kossivi. 2023.
- (16) Haut-Ogoou" : Sequoia plantations face au rejet des population malgré l’opportunité d’emploi. Libreville : s.n., 19 septembre 2023, Ethique media Gabon.
- (17) Singh, Satinder. Une déléguation de la société Sequoia chez Rosalie Matondo. Page facebook du MEF. Brazzaville, 19 Janvier 2024.
- (18) SEQUOIA Plantation. Note d’information: La situation de l’eucalyptus en République du Congo. 2024. p. 4-5.
- (19) Barot, Shailesh. Exploitation forestière: la société Sequoia plantation obtient une concession de 35 961 hectares. Brazzaville, 13 mai 2023.
- (20) Signature d’un bail emphytéotique entre le gouvernement congolais et la SNPC. Agence d’information environnementale. s.l., 2024. , Projet Eco Zamba : la SNPC s’engage dans la plantation d’acacias pour compenser son impact environnemental au Congo. Fatshimetrie. s.l., 2023.
- (21) Congo-B: la compagnie pétrolière nationale lance un projet de reforestation. RFI, 2023.
- (22) [Projet JACA-Mbé : RENCO Green Sarlu compte séquestrer 30 millions de tonnes équivalent carbone à l’horizon 2025](#). Agence d’information environnementale. AIE. Voir aussi : Loi 33 du 08 juillet 2020 portant code forestier, art. Titre 10 sur les crédits carbone, art. 177 et suivant.
- (23) Congo : Un accord pour commercialiser les réductions des émissions générées dans les Aac de Ngombé. Fédération Atlantique des Agences de Presse Africaine (FAAPA). s.l., 2024. Voir aussi : [Projet Interholco AG](#)
- (24) [Projet OLAM CIB; Projet SEFYD; Projet HIFOR de WCS, gestionnaire du Parc Nuabalé Ndoki](#);
- (25) <https://www.aci.cg/congo-economie-forestiere-necessite-de-diversifier-les-activites-du-parc-national-dodzala-kokoua-pour-promouvoir-lecotourisme/?amp=1>
- (26) [La région de la Sangha en République du Congo](#). WRM. 2022.

## La « politique climatique » thaïlandaise de compensation carbone : toujours plus d'injustice et de chaos climatique

**Avec le soutien de la Banque mondiale, le gouvernement thaïlandais s'empresse de mettre en œuvre sa « politique climatique » fondée sur la compensation carbone en utilisant des « zones vertes ». Ces zones devraient couvrir au moins la moitié de la superficie du pays. Pourtant, derrière ce discours « vert » se cache une politique économique qui dépend fortement de la poursuite de l'utilisation des combustibles fossiles.**

L'achat de crédits carbone issus de forêts ou de projets de plantation d'arbres dans le cadre du mécanisme REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) a le vent en poupe dans le monde entier. Le mécanisme REDD a permis à de nombreux gouvernements et entreprises d'affirmer qu'ils sont « neutres en carbone », alors que ce mécanisme s'est avéré être un échec. Cette stratégie a échoué parce que le carbone « stocké » dans les arbres, une fois émis, a un impact bien différent sur le climat de celui du carbone émis à partir des « stockages » souterrains de pétrole, de gaz ou de charbon (1). Ainsi, après plus de 18 ans de projets et de programmes REDD dans le monde entier, la crise climatique n'a fait que s'aggraver. En attendant, le seul moyen d'inverser le chaos climatique est de mettre fin à l'extraction des combustibles fossiles.

Après le sommet de la Terre de Rio en 1992, qui a inscrit la question du climat à l'ordre du jour international, le gouvernement thaïlandais a commencé à formuler et à mettre en œuvre sa « politique climatique ». La Thaïlande a cherché à fonder sa politique en priorité sur la compensation carbone. La compensation carbone est une option attrayante pour les industries polluantes, car elle est moins coûteuse que la réduction réelle des émissions dues à la combustion de combustibles fossiles. Les compensations carbone permettent aux entreprises d'acheter des crédits carbone d'un projet situé ailleurs ; en d'autres termes, elles leur permettent d'« acheter » le droit de continuer à polluer.

Après le lancement international du mécanisme REDD en 2007, le ministère thaïlandais des Ressources naturelles et de l'Environnement a créé l'Organisation thaïlandaise de gestion des gaz à effet de serre (TGO) afin de promouvoir la compensation et les échanges de carbone. En 2009, la Thaïlande est devenue membre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale afin de se « préparer » au mécanisme REDD. En 2014, le gouvernement a mis en place le programme de réduction volontaire des émissions en Thaïlande (Thailand Voluntary Emission Reduction - T-VER), réglementé par la TGO. Après avoir ratifié l'Accord de Paris (2016), la Thaïlande a élaboré sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) pour lutter contre le changement climatique, qui prévoyait notamment de réduire ses émissions de GES à hauteur de 40 % d'ici 2030, de devenir « neutre en carbone » d'ici 2050 et d'atteindre le niveau « zéro émission nette » de GES d'ici 2065.

Le soutien de la Banque mondiale, via le FCPF, a été essentiel pour permettre au gouvernement thaïlandais de formuler sa stratégie REDD pour la période 2023-2037. En 2021, le gouvernement a

présenté sa stratégie REDD au parlement thaïlandais pour approbation. L'objectif de cette stratégie est de faire passer la couverture forestière du pays de 31 % (chiffre actuel) à 40 % en 2037. Selon le gouvernement thaïlandais, cela permettrait de réduire les émissions de CO2 de 120 millions de tonnes. Alors que cette proposition attend toujours l'approbation du parlement (et le financement abondant qui devrait être octroyé par la Banque mondiale et d'autres donateurs suite à cette approbation), le gouvernement thaïlandais a annoncé un plan de compensation de ses émissions de CO2 encore plus ambitieux. Il entend utiliser des zones dites « vertes » pour compenser les émissions de GES, dans l'objectif que ces zones recouvrent 55 % (soit plus de la moitié) du territoire du pays !

La création de « zones vertes » plutôt que de forêts incite les entreprises privées à investir non seulement dans des projets de reboisement, mais aussi dans des plantations industrielles de palmiers à huile et dans tous les types de projet de monoculture d'arbres, notamment les plantations d'eucalyptus, d'acacia, de caoutchouc ou de teck. Ces entreprises sont alors autorisées à obtenir des crédits carbone pour ces projets, qui compensent prétendument leurs émissions. Au cours des dernières décennies, l'expansion des plantations industrielles de palmiers à huile a été l'une des principales causes directes de la déforestation tropicale dans le monde, et donc une source majeure d'émissions de CO2. À l'heure actuelle, la Thaïlande compte environ 1 million d'hectares de palmiers à huile, et prévoit d'étendre cette superficie dans les années à venir (2). Tous les projets de monoculture industrielle d'arbres à grande échelle ont des impacts majeurs, parmi lesquels l'accaparement massif de terres, des impacts écologiques, le recours à la violence et des expulsions forcées.

Le plan visant à mettre en œuvre ces « zones vertes » et à intégrer plus de la moitié de la superficie du pays dans des systèmes de compensation carbone est coordonné sous l'égide du programme T-VER. Ce plan prévoit une vaste superficie supplémentaire de plantations d'arbres, représentant au total 30 millions de rai (4,8 millions d'hectares). En septembre 2024, 460 projets avaient été enregistrés dans le cadre du programme, dont 87 concernent des plantations d'arbres. Ensemble, ces projets sont censés permettre d'éviter l'émission de 13 millions de tonnes de CO2.

## **La politique économique de la Thaïlande perpétue la dépendance aux combustibles fossiles**

Le rôle central des compensations carbone dans la « politique climatique » de la Thaïlande peut être mieux compris si l'on examine les plans de développement économique et la matrice énergétique du pays. Actuellement, 70 % des émissions de GES de la Thaïlande proviennent de la combustion de combustibles fossiles. Le projet de plan énergétique du gouvernement pour la période 2024-2037 prévoit que les combustibles fossiles – en particulier le gaz et le charbon – resteront la principale source d'énergie de la Thaïlande et représenteront 48 % de l'approvisionnement énergétique du pays. Cette source sera complétée par l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie renouvelables (32 %), l'hydroélectricité (17 %) et d'autres ressources.

La dépendance aux combustibles fossiles de la Thaïlande met en lumière le fait que sa politique de développement économique est axée sur la mise en place d'un réseau de 15 « zones économiques

spéciales », comprenant des « corridors économiques » (3). Ces zones offrent des conditions spéciales aux investisseurs, notamment des incitations fiscales et des périodes de concession pouvant aller jusqu'à 99 ans. Elles sont censées attirer les investissements étrangers, en particulier ceux de la Chine, du Japon et des États-Unis.

Mais ces projets entraîneront inévitablement une intensification de l'accaparement des terres et des zones maritimes, ainsi qu'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre dues aux combustibles fossiles, en raison de toutes les activités de construction, de transport et d'exploitation industrielle qui les accompagnent. Par exemple, le Corridor économique sud (SEC) prévu dans le sud de la Thaïlande couvrira 14 provinces. Les sites pilotes se trouveront dans les provinces de Ranong, Chumphon, Nakhon, Thammarat et Surat Thani et couvriront une superficie totale de 300 000 rai (48 000 hectares). Ce projet comprendra un port en eau profonde et des installations industrielles chimiques, pétrolières et alimentaires. Le SEC entraînera la destruction des zones côtières et forestières et l'expulsion des communautés et il aura un impact considérable sur la sécurité alimentaire des communautés voisines. Pour replacer les choses dans leur contexte, c'est une région qui comprend un site Ramsar (4) pour la conservation de la biodiversité, et dans laquelle de nombreuses communautés dépendent des mangroves.

## **Affairisme et greenwashing des entreprises**

Plutôt que de s'attaquer au grave problème du chaos climatique et à ses causes profondes, la « politique climatique » du gouvernement thaïlandais (comme celle de beaucoup d'autres pays) profite aux investisseurs internationaux et au secteur privé national, déjà privilégié. Cette « politique climatique » offre également un avantage supplémentaire aux entreprises de combustibles fossiles très polluantes : elle leur permet de faire du greenwashing et de détourner l'attention de leurs activités destructrices et des violations qu'elles commettent.

La société pétrolière et gazière nationale thaïlandaise, PTT, offre un parfait exemple de greenwashing et de détournement de l'attention des violations qu'elle commet. PTT importe du gaz du Myanmar pour assurer l'approvisionnement en gaz de la Thaïlande. Les paiements versés par PTT au régime militaire du Myanmar permettent à ce dernier de poursuivre sa guerre sanglante contre son propre peuple (5). Les frappes aériennes de l'armée du Myanmar ont déjà tué des milliers de citoyens du Myanmar et des millions d'entre eux sont devenus des réfugiés. Cependant, en participant au programme de compensation T-VER, PTT projette l'image d'une entreprise socialement et écologiquement responsable. En 2023, elle a annoncé qu'elle allait « reboiser » 2 millions de rai (320 000 hectares) dans tout le pays d'ici à 2030. Son PDG affirme que PTT « a scrupuleusement respecté sa mission de maintenir la sécurité énergétique, ainsi que de prendre soin de la société et de l'environnement au cours des 45 dernières années » (6).

## **Plus d'injustice sociale, mais aussi plus de résistance**

Les communautés thaïlandaises qui vivent dans les forêts, en dépendent et en prennent soin ont dû faire face à au moins deux menaces majeures : des attaques sur leur territoire résultant d'une politique économique destructrice (notamment les ZES) et une politique de conservation violente

et autoritaire qui tente constamment de les expulser de la forêt (7). Aujourd'hui, la ruée vers l'installation de projets carbone susceptibles de prendre le contrôle de leurs terres – sous prétexte de « compenser » la pollution ailleurs – est une menace supplémentaire à laquelle ils seront de plus en plus souvent confrontés.

En ce qui concerne le Corridor économique sud (SEC) dans le sud de la Thaïlande, les communautés locales ont déjà protesté contre ces projets. Elles ont écrit des lettres aux investisseurs pour leur faire part de leurs inquiétudes, notamment sur le fait que ce projet menace leurs moyens de subsistance. Mais, comme dans d'autres pays, les communautés thaïlandaises acceptent souvent les projets carbone en raison des avantages que leur promettent le gouvernement et les ONG. En Thaïlande, 89 communautés ont enregistré 121 « forêts communautaires » dans le cadre du programme T-VER. Parmi celles-ci figurent des communautés du Sud qui dépendent des forêts de mangrove. L'une des raisons pour lesquelles les communautés acceptent ces projets est peut-être qu'ils ne s'accompagnent pas directement de la destruction parfaitement visible engendrée par d'autres projets tels que l'exploitation minière, les plantations d'arbres, les ports en eau profonde et les zones industrielles.

En conséquence, plusieurs communautés du sud de la Thaïlande ont déjà signé des contrats d'une durée pouvant atteindre 30 ans pour vendre des crédits carbone (8). Selon ces contrats, les communautés devraient recevoir 20 % des ventes de crédits carbone, tandis que 70 % iraient au développeur du projet carbone et 10 % au gouvernement. Pour recevoir sa part, la communauté doit s'assurer que le carbone « stocké » dans les zones de mangrove ne sera pas seulement conservé, mais que les quantités stockées augmenteront également au cours de la période du projet. Toutefois, il est difficile de savoir ce que cela signifie dans la pratique ; le contrat ne mentionne pas clairement, par exemple, les restrictions concernant l'accès aux forêts de mangrove et leur utilisation. En revanche, le contrat relatif au projet carbone stipule que les membres de la communauté seront rémunérés pour travailler dans le cadre du projet, ce qui signifie qu'ils surveilleront la zone de mangrove contre les menaces potentielles. Mais quelles sont ces menaces, si les communautés ont toujours pris soin de la forêt ?

L'expérience acquise ailleurs nous a montré que ces prétendues « menaces » sont le plus souvent liées aux membres de la communauté eux-mêmes, lorsqu'ils veulent couper un arbre ou ont l'intention de « perturber » le carbone stocké dans la mangrove. Ces projets engendrent également des conflits au sein des communautés. Par exemple, il est fréquent qu'il y ait des clivages entre une minorité qui bénéficie d'une manière ou d'une autre du projet (par exemple par le biais d'emplois) et une majorité qui est exclue de ces avantages et même lésée par le projet. Des conflits sont très probables dans le cas de la Thaïlande, où les populations vivant dans les zones forestières ont été historiquement ignorées, persécutées et considérées comme n'ayant aucun droit sur les terres. En raison de ces précédents historiques de mépris des droits des communautés forestières, les nouveaux « détenteurs de droits » sur le carbone (les entreprises qui promeuvent et achètent les crédits carbone) n'informent généralement pas correctement les communautés de leurs projets, et cherchent encore moins à obtenir leur consentement.



Mais de plus en plus, les communautés et les mouvements populaires à travers la Thaïlande ont commencé à s'exprimer et à chercher à mieux comprendre ce que la « politique climatique » du gouvernement implique réellement. Ils expliquent que les programmes de compensation carbone ont tendance à aggraver le chaos climatique et à accroître l'injustice sociale, plutôt que l'inverse (9).

Leur lutte peut nous aider à faire face aux multiples crises auxquelles est confrontée la Thaïlande, en nous orientant dans une nouvelle direction : au lieu de promouvoir des systèmes de compensation carbone qui accroissent les profits des entreprises basés sur l'extraction et la combustion de combustibles fossiles, nous pouvons promouvoir et reconnaître les droits des communautés dépendantes des forêts – telles que les communautés des forêts de mangrove du sud de la Thaïlande qui dépendent de ces forêts et en ont pris soin depuis de nombreuses générations. En soutenant leurs luttes et leurs demandes, nous pouvons faire progresser la justice sociale et climatique dans le pays.

**Secrétariat international du WRM, avec la contribution de Surin Onprom (chercheur indépendant) et Bandita Yangdee (Center for Ecological Awareness Building).**

(1) <https://www.wrm.org.uy/fr/15-ans-de-REDD-Le-carbone-est-il-le-meme>

(2) <https://www.krungsri.com/en/research/industry/industry-outlook/agriculture/palm-oil/io/plam-oil-industry-2024-2026>

(3) <https://www.thailand.go.th/issue-focus-detail/006-023>

(4) So-called wetlands of international importance, see [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)

(5) <https://globalmayday.net/bloodmoneymyanmar/>

(6) <https://www.nationthailand.com/business/corporate/40030072>

(7) <https://www.wrm.org.uy/fr/articles-du-bulletin/colonialisme-forestier-en-thaïlande>

(8) <https://dialogue.earth/en/nature/thailand-turns-to-mangrove-carbon-credits-despite-scepticism/>

(9) The People's Network for Climate Justice and Against Greenwashing. Stop Greenwashing Say No to Carbon Offset End the false solutions to climate crisis. 14 October 2024, [Voir ici](#).

## **Portucel/Navigator et eucalyptus au Mozambique : « Ce que cette entreprise laisse à la population, c'est 0% »**

**En plus des impacts directs sur la vie des communautés, les monocultures d'eucalyptus représentent une inégalité absurde et obscène. Un groupe de 45 résidents des communautés auxquelles nous avons parlé a été abasourdi d'apprendre qu'ils devraient travailler 2 300 ans de suite pour toucher collectivement, pour leur travail, ce que la famille pour laquelle ils travaillent a obtenu en un an, uniquement par le biais des titres d'une de leurs propriétés.**

*« Le ruisseau s'assèche. Là, dans ces parages, l'eucalyptus tire toute l'eau, on ne peut plus bien produire »*

*« Pour aller chercher de l'eau maintenant il faut aller à trois ou quatre femmes, sinon ce n'est plus possible [à cause du harcèlement des gardes de l'entreprise] »*

Les phrases ci-dessus et suivantes ont été prononcées en août 2024 par des résidentes des communautés de Nhamacoa, Nhamaduri et Cortina-de-ferro, dans les districts de Gondola et Sussundenga, province de Manica, Mozambique. En plus, des dizaines d'autres témoignages ont également été entendus qui révèlent les impacts subis par l'arrivée de la société Portucel et de ses monocultures d'eucalyptus dans la région. Ce sont des rapports d'indignation face aux promesses vides d'emploi et l'amélioration des infrastructures dans les territoires, ainsi qu'aux conflits avec les représentants de l'entreprise, les gardiens et les autorités locales.

*« Cette bande de terre-là Portucel a abattue et tronquée pour planter de l'eucalyptus [...] C'était une zone de forêt et de machambas [petits potagers pour la culture de subsistance] »*

*« La société a promis [de construire] une école, un trou d'eau [un puits], un pont, de réparer la route, et jusqu'à ce jour: rien ! Tout ce qu'ils ont fait, c'est donner des chèvres et des graines qui étaient déjà périmées. »*

*« Le machamba dont j'ai hérité est complètement plein d'eucalyptus autour, on ne produit plus rien à cause de l'ombre. »*

L'entreprise n'a pas encore mis en œuvre même 10% des 240 000 hectares de monocultures qu'elle entend avec son projet « forestier » d'eucalyptus. Cependant, la présence même naissante de l'entreprise a suffi à générer plusieurs types de problèmes mentionnés par les communautés.

### **Qui est Portucel ?**

Portucel Moçambique est une société de production d'eucalyptus pour la pâte à papier créée en 2009 par le géant portugais The Navigator Company, l'une des plus grandes entreprises européennes du secteur de papier, et cellulose et le troisième plus grand exportateur au Portugal, responsable de 1% du PIB du pays (1). Au Mozambique, Portucel a obtenu du gouvernement une concession d'utilisation de 356 000 hectares pendant 50 années renouvelables pour mettre en place

le plus grand projet du pays pour la production de pâte à papier destinée à l'exportation, grâce à la plantation de monocultures extensives d'eucalyptus dans les provinces de Zambèze et de Manica. L'investissement d'environ 2,5 milliards de dollars américains a eu une participation de 20% de la Banque mondiale, par l'intermédiaire de la Société financière internationale (SFI).

En octobre 2024, plus de 10 ans après les premières plantations, les monocultures de l'entreprise ne couvrent que 14 000 hectares, et l'usine de copeaux promise pour 2023 n'a pas décollé. En 2020, la société a commencé à couper les premières zones et à exporter du bois brut, envoyant depuis neuf navires remplis de grumes d'eucalyptus du port de Beira au Portugal, soit un total de 285 000 mètres cubes de bois (2).

Après une période de retards et d'incertitudes, Portucel, qui est le plus grand investissement de Navigator en dehors du Portugal, a renouvelé ses promesses de construire une usine de déchetage pour 2026 et une usine de pâte à papier pour 2032-2034. Ainsi, on prévoit que l'entreprise devrait étendre ses déserts verts d'eucalyptus à au moins 40 000 hectares au cours des deux prochaines années.

### **La relation de Portucel avec les communautés**

Dans l'annonce de Portucel, la société affirme que qu'elle a déjà obtenu 4 000 accords de cession de terres par les familles, soulignant le « dialogue permanent » et les prétendues « réunions mensuelles avec les communautés »(3). En ce qui concerne les emplois, l'entreprise a récemment publié une liste de rendements supposés positifs de ses plantations, avec « un emploi qualifié et une appréciation professionnelle » apparaissant en premier lieu (4). Cependant, sur la base des nombreux rapports entendus à plusieurs reprises lorsque nous avons visité les communautés touchées par Portucel dans les deux provinces où il est présent, nous pouvons dire que la publicité de l'entreprise est absurdemment fantaisiste. Le manque de transparence des faibles consultations communautaires, la réduite offre d'emploi et les conditions de travail précaires ont été enregistrés à plusieurs reprises à travers des visites, des rapports et des publications scientifiques (5). Ces preuves ont été une fois de plus corroborées par les témoignages que nous avons entendus récemment dans la province de Manica.

### **Accumulation d'obscurité**

L'une des affirmations de la publicité de Portucel, cependant, ne peut être niée : que son activité signifie « la création de richesse et de valeur ajoutée dans le pays ».

Sans aucun doute, l'obtention de terres bon marché dans le Sud global par de corporations du Nord Global, avec l'appui d'organismes internationaux, associée à l'emploi d'une main d'œuvre moins chère inensément exploré, représente d'énormes possibilités de créer la richesse dans le pays. Pourtant, cela ne signifie pas que la richesse reste dans le pays et, encore moins, avec le peuple de ce pays.

L'affaire Portucel/Navigator, autoproclamée « l'entreprise la plus durable du secteur forestier mondial » (6), est un exemple de la façon dont la propagande de la durabilité et des avantages sociaux légitime un processus d'accumulation primitive (appropriation de vastes superficies de terres) qui permet à une entreprise du Nord global de transformer les personnes et la nature en simples ressources productives (main-d'œuvre et terre) et de les insérer – à un coût très réduit – dans le circuit élargi de reproduction de son capital.

Bien que les communautés dénoncent de nombreuses irrégularités et violations de la part de Portucel/Navigator, les règles du jeu elles-mêmes endossent les injustices cette son affaire représente. Par exemple, en 2022, Navigator a distribué 200 millions d'euros de dividendes à ses (peu de) propriétaires, dont 70% au conglomérat Semapa, qui appartient presque entièrement (83%) à Sodim, la société holding de la famille portugaise Queiroz Pereira (7). Un groupe de 45 habitants des communautés avec lesquelles nous nous sommes entretenus a été étonné d'apprendre que s'ils travaillaient tous sur les plantations de Portucel recevant sans interruption quotidiennement le paiement dû promis (pas toujours payé) par l'entreprise, il faudrait que le groupe travaille pendant plus de 2300 ans(!) pour toucher collectivement, pour leur travail, ce que les héritiers d'une seule famille ont obtenu en seulement un an sans aucun besoin de travail, par le biais des titres d'une seule de leurs propriétés (8). Cette comparaison révèle une inégalité absurde et obscène naturalisée par un modèle de développement fondamentalement concentré qui, au Mozambique, se matérialise dans les monocultures d'eucalyptus en expansion dans les provinces de Manica et de Zambèze.

*« L'entreprise est arrivée en proposant: 'celui qui nous cède sa terre obtiendra un emploi'. »*

*« Le travail dure 15 ou 30 jours et c'est fini. Et ils déduisent tout ce qu'ils peuvent du paiement. »*

*« Le paiement est toujours en retard et désordonné. »*

*"Ils ont offert la casquette et le t-shirt de l'entreprise juste pour prendre une photo."*

## **Résistance**

Face aux injustices que l'entreprise s'efforce de cacher ou de déguiser, certains de ceux qui sont atteints, auprès des associations communautaires et des organisations partenaires, insistent à résister aux déserts verts des plantations d'arbres en monoculture.

À cette fin, en août 2024, dans la province de Manica, une réunion a été organisée avec 50 membres de communautés touchées par les monocultures d'arbres, organisée par Justiça Ambiental, le Mouvement mondial des forêts tropicales, la Mission Tabita et l'Association des jeunes combattants Montes Errego. Des communautés ont également été visités et plusieurs rapports ont été entendus sur les violations des droits de consultation des communautés, des droits du travail, du droit à l'intégrité de son propre corps, ainsi que des impacts environnementaux qui affectent la production alimentaire par les communautés autour des plantations. Alors que certains croient encore que les entreprises tiendront les promesses faites,

construiront des écoles, des ponts, « donneront » des emplois; dans d'autres communautés le sentiment est d'indignation, de ne plus permettre la plantation de nouvelles zones et de reprendre des zones qui ont été appropriées par l'entreprise.

Sur la base de la réunion, lors de la Journée internationale contre les monocultures d'arbres, le 21 septembre, Justiça Ambiental a publié une déclaration célébrant la résistance au projet des sociétés forestières et exhortant le gouvernement du Mozambique à investir dans une production alimentaire diversifiée basée sur l'agroécologie, ainsi qu'à promouvoir et faciliter les initiatives communautaires pour la génération de revenus (9).

Puissent le peuple et les communautés mozambicaines faire usage de leur droit constitutionnel de résistance chaque fois qu'ils ont besoin de faire prévaloir la souveraineté de ceux qui vivent sur la terre, et non de ceux qui veulent simplement en profiter !

### **Secrétariat international du WRM**

- (1) Comme indiqué par Agroportal en mai 2024. [Voir ici](#).
- (2) Selon les documents publiés par Portucel en octobre 2024, disponibles sur, [voir ici](#).
- (3) Idem.
- (4) Idem.
- (5) Voir plus dans les publications de Justiça Ambiental [ici](#) et [ici](#), [WRM](#) et [l'Observatoire de l'environnement rural du Mozambique](#).
- (6) Selon le communiqué de presse de Navigator en juillet 2024, [disponible ici](#).
- (7) Données concernant la distribution des dividendes obtenues sur [le site Internet de la société](#) ; données concernant la composition de l'actionnariat disponibles dans [le rapport comptable de la société](#) ; et informations concernant SODIM obtenues sur [Jornal de Negocios](#).
- (8) Compte tenu de la rémunération de 3 euros (environ 210 meticaïs) versée par Portucel par ouvrier par jour, il serait nécessaire pour un groupe de 45 travailleurs de vendre leur main-d'œuvre pendant 2358 ans chaque jour pour accumuler 116,2 millions d'euros, soit l'équivalent du montant des dividendes de The Navigator Company versés à Sodim, holding de la famille Queiroz Pereira, en 2022, si l'on considère les pourcentages de participation susmentionnés.
- (9) Voir l'annonce complète sur [hici](#).

## TIRÉ DES ARCHIVES DU BULLETIN DU WRM

### **À relire : Détruire ici et détruire là-bas : la compensation pour perte de biodiversité en tant qu'exploitation double**

Parmi les questions centrales débattues à Cali, en Colombie, à la 16e Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), figurent les prétendus « mécanismes de compensation de la biodiversité », une stratégie visant à permettre aux entreprises et à leurs alliés de continuer à augmenter leurs bénéfices et, en parallèle, les destructions qu'elles occasionnent. Nous partageons un bulletin publié en 2017, qui contient plusieurs articles montrant les impacts néfastes de ces propositions sur les moyens de subsistance des communautés. [Accédez au bulletin complet ici](#).

## RECOMMANDATIONS

### **Des accapareurs de terres aux cowboys du carbone : nouvelle ruée sur les terres communautaires**

La tendance croissante des multinationales, en particulier dans les secteurs de la technologie et de l'agro-business, à investir dans des projets de compensation carbone par la plantation d'arbres conduit à des accaparements de terres à grande échelle dans le Sud global. Dans cet article récent, l'organisation Grain montre que la multiplication des projets de plantation d'arbres, alimentée par la demande en crédits carbone des entreprises, a conduit à la conversion de plus de 9,1 millions d'hectares, principalement en Afrique et dans des pays comme le Brésil et l'Inde. Nombre de ces projets sont liés à des accapareurs de terres qui sévissent depuis longtemps et à des figures notoires du secteur de l'agro-business, ce qui révèle la dynamique coloniale de ces projets dans lesquels les entreprises étrangères exacerbent les conflits et sapent les droits des communautés. La publication comprend un ensemble de données ouvertes contenant des informations sur tous les projets de plantation pour les marchés volontaires du carbone de plus de 100 hectares dans les pays du Sud global lancés après 2016. Disponible en [français](#), [anglais](#) et [espagnol](#).

### **Crédits carbone au Mozambique : De faibles revenus, une intensification de la déforestation et des avantages limités pour les communautés**

Le programme de gestion intégrée du paysage de la province de Zambézie (ZILMP) au Mozambique a été lancé en 2019 pour lutter contre le changement climatique et réduire la déforestation dans neuf districts, et visait à générer 50 millions USD de revenus en crédits carbone avant 2024. Dans cette publication, le Centre for Public Integrity (CIP) montre que six mois avant sa clôture, l'initiative n'avait atteint que 25 % des objectifs de réduction des émissions et 14 % des objectifs de recettes, avec des bénéfices minimes parvenant aux communautés locales - environ 3 % des bénéfices attendus. Si la protection des forêts est vitale, l'essor de l'agriculture de subsistance reflète également la nécessité pour les communautés locales de garantir leurs moyens d'existence. Cette situation contraste fortement avec les pratiques des plus grands émetteurs de CO2 au monde et des multinationales du pétrole et du gaz, qui continuent d'émettre des gaz à effet

de serre à grande échelle tout en utilisant les crédits carbone à des fins de greenwashing. Disponible en [anglais](#) et en [portugais](#).

### **Pourquoi s'obstiner à utiliser un mécanisme inefficace pour résoudre la crise climatique ? Réflexions sur l'arrêt relatif aux crédits carbone en Amazonie colombienne**

La plus haute juridiction colombienne, la Cour constitutionnelle, a récemment rendu l'arrêt T-248. Cet arrêt est d'une grande importance car il répond à une plainte déposée par des populations affectées par des projets REDD+. La Cour a évalué et fini par reconnaître la demande d'un groupe autochtone de l'Amazonie, qui affirmait que le projet bafouait plusieurs de ses droits. En outre, le jugement a confirmé les impacts causés par les promoteurs de ce type de projet, ainsi que la responsabilité de l'État dans la protection des droits des populations. Cependant, l'arrêt fournit également des orientations pour la réglementation du marché du carbone. C'est pourquoi l'organisation colombienne Censat Agua Viva pose la question suivante : « Ce type de marché doit-il être réglementé ou éliminé ? » Lire l'article complet [en espagnol ici](#).

### **Brésil : territoires en feu**

La coalition Agro é Fogo, qui rassemble des mouvements sociaux, des organisations et des éleveurs nomades qui travaillent depuis des décennies à la défense de l'Amazonie, du Cerrado et du Pantanal et des droits de leurs peuples et communautés, a publié une lettre ouverte. Elle dénonce l'aggravation des incendies criminels systématiques et orchestrés résultant de ce que nous devrions déjà appeler le chaos climatique en Amazonie et dans d'autres biomes. Les rivières asséchées et les terres arides ont contribué à la propagation des incendies de forêt et l'une des principales causes en est l'agro-industrie et son avancée ininterrompue. La lettre dénonce également le fait que 70 % des fonds du principal programme du gouvernement fédéral pour lutter contre les incendies n'ont pas été engagés. Voir la lettre en [anglais ici](#), en portugais [ici](#) et en espagnol [ici](#).

### **Le programme de production alimentaire de Merauke en Papouasie : une tragédie annoncée**

En 2023, l'administration du président indonésien Jokowi a annoncé un programme de production alimentaire de 2 millions d'hectares dans le sud de la Papouasie, axé sur les plantations de riz et de canne à sucre, négligeant le fait que des programmes similaires dans le passé ont été des échecs complets et conduisant à un accaparement massif des terres et à des violations des droits des peuples autochtones, en plus de l'augmentation des profits des entreprises. Le nouveau programme « PSN Merauke », dont la mise en œuvre est accélérée, pourrait devenir le plus grand projet de déforestation au monde. Il empiète sur des terres coutumières et affectera directement 40 000 membres de peuples autochtones. Lire la note d'information de PUSAKA demandant la suspension immédiate du PSN Merauke [en anglais ici](#).

*Les articles du bulletin peuvent être reproduits ou diffusés en mentionnant la source suivante : Bulletin 272 du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) : «Compensations et plantations en monoculture : des menaces croissantes pour les territoires » (<https://wrm.org.uy/fr/>)*

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales (WRM)

*Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires. L'inscription est gratuite.*

[Inscrivez-vous au Bulletin du WRM](#)

¿Vous avez manqué le dernier numéro du Bulletin WRM intitulé  
« *Des communautés en résistance aux extractivismes : de la bio-économie aux monocultures et à l'exploitation minière* » ?

[Vous pouvez le consulter, ainsi que tous les précédents numéros du bulletin WRM, en cliquant sur ce lien](#)

### **Bulletin du Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales (WRM)**

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

### **Secrétariat International du WRM**

Av. Bolivia 1962 Bis, CP 11500 Montevideo, Uruguay

Tel/fax: +598 2605 6943

[wrm@wrm.org.uy](mailto:wrm@wrm.org.uy)

<http://wrm.org.uy/fr/>